

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/05/19

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F09419P035

1. Intitulé du projet

Reconstruction à neuf du poste 90kV / 20-15 kV en technique PIM (Poste Intérieur Modulaire) sur le site de la ville de Lucciana

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDF SEI Corse

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Patrice ROSSI

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 2 2 0 6 1

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension.	<p>"Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes"</p> <p>Le nouveau poste est un 90 kV / 20-15 kV (tension supérieure à 63 kV). Le nouveau poste est localisé sur une parcelle voisine du poste existant (nouvelle parcelle).</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la reconstruction du poste 90kV / 20-15 kV de Lucciana Centrale en technique PIM (Poste Intérieur Modulaire) en remplacement du poste existant devenu vétuste. Le projet comprend (cf. plan annexe 4.1) :

- la création du PIM (sur la parcelle cadastrale BE120),
- l'extension du jeu de barres 90kV du poste 90 kV Lucciana Transport sur la parcelle BE28 (permettant la continuité de l'alimentation électrique pendant les travaux),
- les raccordements souterrains 15kv et 90 kV au poste existant maintenu de Lucciana Transport
- le ripage des départs de lignes souterraines 15 kV de l'ancien vers le nouveau poste Lucciana Centrale
- le remplacement de deux pylônes existants par des pylônes aérosouterrains avec passage en câbles souterrains sous la voirie,
- la déconstruction des installations remplacées : poste existant 90 kV Lucciana centrale (et lignes associées) et pylônes aérosouterrains (parcelle BE27).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- de disposer d'une installation performante, sans rupture du service, par la réhabilitation à neuf du poste 90kv/20-15 kV Lucciana Centrale devenu vétuste,
- de répondre aux futures demandes de raccordement sur le réseau HTA en offrant une capacité accrue (via un dimensionnement du poste pour une puissance plus élevée et la disponibilité de rames supplémentaires).

A noter que la conception du projet prendra en compte une recherche d'optimisation de la place disponible sur le site industriel EDF afin de permettre des évolutions futures du site (en tenant notamment compte de la démolition en cours de la centrale thermique de Lucciana A).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour garantir la continuité de service, le nouveau poste (PIM) est construit sur une parcelle à proximité du poste existant.

Les travaux sont phasés (annexe 4.1) :

- 1) Construction du nouveau poste (PIM) Lucciana Centrale
- 2) Extension du jeu de barre du poste de Lucciana Transport et raccordement au PIM Lucciana Centrale
- 3) Raccordements avec deux liaisons souterraines 90 kV du nouveau poste Lucciana Centrale au poste Lucciana Transport
- 4) Ripage des départs 15 kV de l'ancien vers le nouveau poste Lucciana Centrale (nouveaux câbles souterrains reconnectés aux câbles existants) / Mise en souterrain d'une ligne de départ
- 5) Déconstruction des anciennes installations une fois le nouveau poste en service.

La durée totale des travaux hors études est estimée à environ 15 mois (13 mois pour la construction et 2 mois pour la déconstruction).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet :

- assure une continuité et une robustesse de service du réseau de distribution HTA ;
- offre une capacité supplémentaire de raccordement HTA.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

EDF est propriétaire des terrains : pas d'expropriation nécessaire, un transfert de propriété est prévu (par convention) entre deux unités EDF et EDF PEI. Les installations du projet ne relèvent pas d'une rubrique ICPE. La parcelle 120, aujourd'hui dans le périmètre de la centrale ICPE d'EDF PEI, va être déclassée de son périmètre.

Au vu des enjeux et du contexte identifiés dans la zone d'étude, le projet n'apparaît pas soumis à autorisation unique environnementale. Les procédures identifiées au vu des enjeux et de la nature du projet sont :

- 2 porter à connaissance ICPE pour le déclassement de la parcelle 120 et l'extension du jeu de barre dans la parcelle 28 - cf. annexe 7,
- Permis de construire et permis de démolir au titre du Code de l'urbanisme pour les bâtiments,
- Approbation du projet d'ouvrage au titre du Code de l'énergie.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle cadastrale 120 concernée par le projet	2 280 m ²
Surface au sol du bâtiment	400 m ² environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lucciana, centrale EDF
Chemin de Torra

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 5 ° 5 2 ' 6 9 " 29 Lat. 9 ° 4 4 ' 7 3 " 71

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Lucciana

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lucciana est une commune classée en zone de montagne. La commune est dite "contrainte" (niveau le plus bas) d'après l'annexe 2 (plan montagne) du plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (Padduc). Le projet est situé dans une zone plane, en vallée.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lucciana est une commune littoral en raison de "Commune riveraine de la mer ou d'un océan". Le projet n'est pas localisé en espace remarquable du littoral d'après le PLU de la ville de Lucciana.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifié de plan de prévention du bruit sur la commune de Lucciana.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lucciana est concernée par : - un plan de prévention du risque technologique (PPRT) de BUTAGAZ, approuvé le 28 juin 2016, il ne concerne pas la zone du projet ; - un plan de prévention du risque d'inondation (lié au Golo), approuvé le 16 septembre 2004 et dont la dernière modification date de 2012. Suite à des aménagements intégrés au PPRI, la zone de projet est hors zone inondable. - un plan de prévention du risque incendie de forêt (PPRif), approuvé le 16 septembre 2014. La zone de projet est hors zone réglementée du PPRiF.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune activité potentiellement polluante n'a été recensée au niveau du site d'implantation du PIM au sein de la zone industrielle de la station. Des analyses de sols vont être réalisées, avant travaux, pour confirmer ce point.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de prélèvement d'eau au niveau des espaces naturels. Le projet est raccordé au réseau d'eau potable de la ville de Lucciana pour les besoins sanitaires (cuisine, douche...). Les volumes prélevés sont réduits.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements sont limités. Des sondages réalisés en avril 2009 pour le site de Lucciana B indiquent une profondeur de nappe à plus de 10 m.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le volume estimé des terrassements au droit du site d'implantation du nouveau poste est de moins de 2 000 m3. Si leur nature le permet, ces matériaux seront réutilisés pour le remblaiement de la zone de déconstruction de la station. Dans le cas contraire, ces matériaux seront évacués par la filière agréé.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ne sont pas évoqués ici les matériaux de constructions.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante au sein d'un site industriel au niveau d'une parcelle en friche. Aucun site d'inventaire ou de protection écologique n'est recensé aux abords. Un expert écologue est passé en octobre 2018 sur le site. Il est apparu que les habitats présents (terrains en friche) sont très communs et ordinaires. Aucune espèce à enjeu de conservation significatif n'est répertoriée sur le site à ce jour.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones concernées par le projet sont classées en zone UI (et UIx) dans le PLU ; ce zonage regroupe les secteurs qui accueillent les constructions de type industriel, artisanal, culturel ou sportif. Il s'agit de zones remaniées.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est localisée en dehors des zones réglementées du PPR identifiées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle est localisée en dehors des zones réglementées des PPR identifiées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet n'engendre pas de modification du trafic sur les voiries publiques. Les modifications concernent un ajustement des circulations internes au site industriel. En phase travaux, il y aura temporairement des circulations supplémentaires pour le transport des matériaux de construction et de démolition.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet génère des nuisances sonores qui seront prises en compte dans sa conception détaillée afin de respecter les exigences réglementaires imposées en matière de bruit. Le projet s'intègre à proximité de sites industriels eux mêmes soumis à des exigences en matière de bruit définies dans le cadre des arrêtés ICPE les concernant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le projet ne génère pas de nuisances vibratoires significatives.</p> <p>Pendant la phase travaux, des nuisances vibratoires sont possibles mais limitées (habitations à distance).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de modification significative par rapport à l'existant.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air concernent la phase chantier uniquement en lien avec les travaux de déconstruction et les circulations des engins de chantier. Le matériel respectera les normes en vigueur vis-à-vis des émissions dans l'air et toutes les précautions seront prises pour éviter / limiter la production de poussières lors des phases de terrassement.</p> <p>Il n'y a pas de rejet atmosphérique en phase exploitation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront collectées. Une étude hydrologique va venir préciser le mode de rejet et son dimensionnement.</p> <p>Le projet sera relié au réseau d'eau usée de la ville (sanitaires).</p> <p>Les volumes concernés sont limités.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En exploitation, il n'y a pas d'effluent.</p> <p>Pour prévenir un éventuel accident sur les transformateurs (probabilité très faible), des fosses déportées de récupération de huile sont mises en place (milieu confiné).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase d'exploitation, le projet ne produit pas de déchets dangereux.</p> <p>En phase travaux, les matériaux de démolition seront évacués par la filière agréé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La filiale EDF PEI avait initialement prévu de construire une centrale photovoltaïque avec stockage d'énergie dans l'enceinte de la centrale thermique de Lucciana.

Un permis de construire n°PC02B14817N0020 a été délivré le 21 août 2018 pour l'implantation de cette centrale. Conformément à l'arrêté n° DDTM/SJC/n°126/2018 en date du 11 avril 2018, une enquête publique a été menée avec un avis favorable du commissaire enquêteur.

Compte-tenu du caractère prioritaire du projet poste source, le projet de construction de cette centrale photovoltaïque est abandonné.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les enjeux écologiques apparaissent faibles sur ce site constitué d'un terrain en friche entre deux zones industrielles.

Une étude acoustique sera réalisée, sur la base du projet calé, afin de respecter les exigences réglementaires en matière de bruit et de mettre en place, si nécessaire, les dispositifs acoustiques. Cette étude pourra être communiquée aux services de la DREAL.

Les eaux pluviales seront collectées. Une étude hydrologique va venir préciser le mode de rejet et son dimensionnement.

Pour prévenir un éventuel accident sur les transformateurs (probabilité très faible), une fosse déportée de récupération de huile est mise en place (milieu confiné).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des enjeux limités identifiés et de la nature du projet, une évaluation environnementale n'apparaît pas nécessaire. Le projet s'inscrit au sein d'un site industriel existant. Les mesures sont prises pour gérer les risques d'incidence.

En application du Code de l'énergie, une réunion de présentation du projet (circulaire Fontaine) sera réalisée avec les différentes parties prenantes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7- Note relative au contexte ICPE sur la zone industrielle EDF

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Ajaccio

le. 14 mai 2019

Signature


Patrice ROSSI
Directeur Adjoint

